

# ► Tribune des Groupes de l'Opposition

Les textes ci-dessous sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs

PS

## « VOUS ÊTES 93 % À ÊTRE SATISFAITS DE VIVRE À MONTROUGE »



Philippe BASSINET



Jean-Michel FIET



Jacqueline  
FINOT-FREBAULT



Joëlle LASSERRE



Wilfrid VINCENT

**93% de satisfaits et 100% d'autosatisfaction pour le Maire.** Le dernier Magazine de Montrouge y va toujours plus fort dans l'autosatisfaction municipale. Certes, le chiffre est attesté par une étude d'une société de sondage reconnue. Mais ce que le Magazine aborde à peine, c'est que le questionnaire n'a pas été distribué à l'ensemble des Montrougiens. Les réponses sont donc à interpréter avec beaucoup de prudence. Bien sûr, que beaucoup de Montrougiens sont satisfaits de vivre à Montrouge ! Mais il serait plus intéressant de relever ce qui ne va pas, afin de traiter les problèmes qui se posent. Est-il instructif de lire que 97 % des réponses « sont favorables au développement des espaces verts » ? Quelle révélation !

Il faudrait plutôt se pencher, entre autres, sur deux questions qui montrent que **67% des sondés souhaitent des constructions en harmonie avec les implantations existantes** et préfèrent limiter la hauteur des nouvelles constructions à celle des immeubles voisins. **C'est exactement le contraire qu'ont réalisé le Maire et sa majorité depuis 10 ans** en votant un Plan d'Occupation des Sols qui impose des hauteurs uniformes et « un front bâti continu », c'est à dire des constructions quasiment identiques dans tous les quartiers.

**Votre avis nous intéresse, contactez-nous, pour qu'ensemble nous dessinions la ville que nous voulons.**

Les élus socialistes :

**Philippe BASSINET, Jean-Michel FIET, Jacqueline FINOT-FREBAULT, Joëlle LASSERRE, Wilfrid VINCENT.**

108, av. H. Ginoux (01 42 53 88 10) - Email : [psmontrouge@free.fr](mailto:psmontrouge@free.fr) - Site : <http://psmontrouge.free.fr/>

PCF

## NON À LA PRIVATISATION DE GDF

L'Assemblée Nationale examinait en septembre, en session extraordinaire, le projet de loi de privatisation de Gaz de France.

Objectif du gouvernement : après le CPE, passer en force, au mépris de l'intérêt général, des droits des salariés et des usagers. Le choix de la privatisation de GDF, c'est bien de la marchandisation de l'énergie et de la recherche de profits maximum pour les actionnaires qu'il agit, avec des conséquences néfastes et dangereuses :

- Des hausses sont prévisibles, comme au Danemark (+91,5 %) et au Royaume Uni (+ 80,7 %) où les usagers paient le prix de la libéralisation,.
- Remise en cause de l'égalité des tarifs et du droit à l'énergie,
- Fin de la maîtrise publique sur ce secteur industriel stratégique au seul profit des logiques financières.

Les Députés communistes, avec Janine Jambu, ont déposé et défendu avec détermination des amendements, pour un travail de réflexion et de débat sur le fond des questions, contre ce projet de loi.

Ils continuent leur action, avec les salariés et les usagers pour obtenir le retrait du texte, l'ouverture d'un grand débat national et l'organisation d'un référendum, défendre un service public rénové, démocratisé et de qualité par le rapprochement des opérateurs, GDF et EDF, redevenus à 100 % publics ; garantir le droit de chacun à accéder à l'énergie, à un prix égal pour tous et donner un coup d'arrêt à l'envolée des prix ; assurer la sécurité de l'approvisionnement et l'indépendance énergétique du pays.



Annie Braidotti



Patrick Robineau

CONSEILLERS  
MUNICIPAUX

**Annie BRAIDOTTI, Patrick ROBINEAU, Conseillers Municipaux, Groupe P.C.F. - 14 rue C. Pelletan**

MNR

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le remplacement de l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances constitue une abrogation pure et simple du CPE. Le CPE était issu d'une loi valablement adoptée par les assemblées habilitées à légiférer et cette loi aurait dû être appliquée. Le droit de grève est un droit réservé aux travailleurs et les jeunes en question ont le droit d'étudier et le devoir de laisser accès à la connaissance et au travail pour ceux qui ne partagent pas leurs revendications.

Je rappelle que le CPE a été institué après les émeutes dans les banlieues, dans le cadre de la loi dite « d'égalité des chances ». **Il est donc surprenant que ceux qui ne cessent de défendre les intérêts des jeunes immigrés soient les mêmes qui s'opposent à ce contrat pourtant en partie conçu pour ces derniers.**



Rien ne justifiait cette virulente opposition qui révèle une attitude archaïque et rétrograde, condamnant ainsi notre pays à demeurer dans un processus figé. L'apprentissage représente aujourd'hui l'une des meilleures voies de réussite menant à l'emploi. Tous les secteurs et presque tous les métiers sont représentés (1400 diplômes et titres de CAP à BAC +5 peuvent être préparés en apprentissage). En fait le diplôme obtenu sera exactement le même que celui des étudiants qui auront suivi la formation par la voie classique. Les jeunes «étudiants des métiers» auront un avantage : une première expérience professionnelle ! La rémunération se fera en fonction de l'âge et de l'ancienneté, soit :

de 15 à 17 ans = de 25% à 53% du SMIC • de 18 à 20 ans = de 41% à 65 % du SMIC • au-delà de 21 ans = de 53% à 78% du SMIC

L'apprenti est un salarié à part entière. Il a donc les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés. En outre, il est exonéré d'impôts jusqu'au montant d'une année de SMIC et les allocations familiales sont versées aux parents jusqu'aux vingt ans de l'apprenti si la rémunération ne dépasse pas 55% du SMIC.

**Marie-Thérèse GALATEAU, Conseillère Municipale. [www.m-n-r.com](http://www.m-n-r.com), Radio mnr : 0892696926**

## ► Droit de réponse

Je comprends tout à fait la déception du groupe socialiste devant cet excellent résultat et qu'il manifeste ainsi son irritation. Bien sûr, quand les résultats d'une enquête ne vous conviennent pas, on dit qu'elle a été mal faite. Je suis persuadé que si le résultat avait été inverse, le groupe socialiste l'aurait revendiqué. Où est donc l'objectivité ?

4301 réponses représentent d'une part un taux de retour important montrant l'intérêt des Montrougiens pour cette consultation, et constituent d'autre part un échantillon suffisamment important pour être considéré par les spécialistes comme représentatif. Cette consultation a été faite pour savoir si les objectifs que nous nous fixons dans le PLU correspondaient aux attentes des Montrougiens. Comme nous l'avons annoncé dans les réunions publiques de concertation de l'année dernière, c'est parce que nous souhaitons que les règles de constructibilité, et en particulier de hauteur, imposent de se caler sur les constructions environnantes, que nous avons posé la question relevée par le groupe socialiste. C'est ce que ne permettait pas l'ancien plan d'occupation des sols qui autorisait une constructibilité proportionnelle à la surface du terrain.

Et c'est ce que va imposer le nouveau PLU quand il sera adopté. Mais d'ores et déjà chaque fois que c'était possible, et contrairement à ce qu'affirme le groupe socialiste, vous constaterez que la plupart des immeubles récents sont de la hauteur de leurs voisins. Vous pouvez juger par vous-mêmes.

***Le Maire,  
Directeur de la publication***